COMMISSION DE DISCIPLINE
Lundi 11-04-2022

Membres Présents : Mr,…… BOURZAMA Mohamed
MECHRI Said
BOUHBILA Mohamed

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

AFFAIRE N° 52 /- RENCONTRE JSAM - USSM (S) DU 08-04-2022
-DAIRA OKBA LC 430204 (JSAM) 02 deux matchs de suspension ferme pour faute grave
-ARID SOUHEIB LC 430215 (JSAM) Avertissement
-CHETTAH AHMED ZAKI LC 430228 (JSAM) Avertissement
-BELTITANE MED CHERIF LC 430208 (JSAM) Advertisement
-ZOUAGHI SALAH I LC 430306 (USSM) Avertissement
-BECHKIT ISLAM LC 430322 (USSM) avertissement
-ATMOUNI YOUCEF LC 430325 (USSM) Avertissement

AFFAIRE N° 53 /- RENCONTRE USBG - NRBG (S) DU 09/04/2022
-BOULEKSOUR YOUNES LC 430527 (NRBG) avertissement
-CHEHDANE DJABER LC 430705 (USBG) Avertissement

AFFAIRE N° 54 /- RENCONTRE RAA -USZ (S) DU 08-04-2022
-KERBACHE SIFEDDINE LC 430922 (RAA) avertissement.
-BOUFAS NABIL LC 430921 (RAA) Avertissement
-NAMOUS HOCINE LC 431019 (USZ) Avertissement

AFFAIRE N° 55 /- RENCONTRE DSBT - WAT (S) DU 08-04-2022
-BOULARES BORHANE EDDINE LC 430826 (DSBT) 03 trois matchs de suspension ferme pour agression envers adversaire plus une amende de 1500 DA. Payable avant le 11/05/2022
-BOUROUISSA AISSAM LC 430825 (DSBT) 03 trois matchs de suspension ferme pour agression envers adversaire plus une amende de 1500 DA. Payable avant le 11/05/2022.
-FOUGHALI AYOUB LC 430803 (DSBT) 03 trois matchs de suspension ferme pour agression envers adversaire plus une amende de 1500 DA. Payable avant le 11/05/2022
-BOUDRAA OKBA LC 430803 (DSBT) 03 trois matchs de suspension ferme pour agression envers adversaire plus une amende de 1500 DA. Payable avant le 11/05/2022
-SAID BOURICHE RABAH LC 430127 (WAT) Avertissement
-BOUDABA MEHDI LC 430811 (DSBT) avertissement
- BOUROUISSA AISSAM LC 430825 (DSBT) Avertissement
- une amende est infligé au club DABT 5000 DA pour conduite incorrect

- BOUKHARI ILYES président du club (WAT) 06 six mois de suspension dont trois mois ferme et trois mois avec sursis pour menace envers président de la ligue plus une amende de 10 000 DA payable avant le 11/05/2022

REPRISE AFFAIRE /- RENCONTRE WRBM - RAA (S) DU 31-03-2022
-Partie arrêté à la 65 mn du jeu
- après étude la feuille de match
- vu les rapports de l'arbitre et de ses assistants
- vu le rapport du délègue du match
- vu les pièces versées au dossier
- attendu que la partie été arrêtée à la 65 mn de jeu
- pour agression envers (sans le soins corporelle) envers l'arbitre de la rencontre
- attendu que l'arbitre signale sur la feuille du match à été agressé par le joueur N° 10 du club RAA
- attendu que l'arbitre été dans un état que ne lui permet pas de continue la rencontre .
- par ces motif la CD décide :
- une suspension de 01 un ans ferme plus une amende de 10 000 DA (ARTICLE 114 RG)
-match perdu pour pénalité au club RAA pour en attribue le gain au club WRBM sur le score de 03 à 00 (article 65 RG)